



Mondercange, le 10 janvier 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 12 janvier 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal sous le point 1 l'intervention suivante :

Les soussignés tiennent tout d'abord à remercier Monsieur le Bourgmestre d'avoir exactement fait sienne la façon de procéder de son prédécesseur pour présenter de manière explicite les aspects marquants du budget de l'exercice 2018. Notre remerciement s'adresse évidemment également aux services et fonctionnaires compétents ayant collaboré à l'établissement du document.

Avant d'entrer dans le détail, nous tenons à faire remarquer que nous avons pu constater avec grande satisfaction que Monsieur le Bourgmestre a étalé au grand jour son enchantement pour la situation financière de notre commune qui se montre plus que saine. Cette démonstration de joie dément l'attitude réprobatrice que, les dernières années, n'ont pas manqué d'afficher les partis de l'opposition par rapport à la gestion financière de la commune sous la direction du LSAP. La réforme des finances communales opérée sur le plan national par Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan Kersch contribue dans une large mesure à mettre notre commune dans cette situation confortable.

Alors que les ressources disponibles actuellement peuvent tendre à inciter les désirs des partis de la majorité, il nous est plus qu'indiqué de surveiller que l'emploi des deniers publics se fasse en bon père de famille en tenant compte des besoins de la population toutes catégories confondues. Nous nous opposerons avec véhémence aux cadeaux, même offerts sous forme cachée, à des associations ou groupes de personnes ayant des affinités avec les partis au pouvoir.

De même, nous dénonçons toutes tendances à décupler les frais s'attachant à des projets qui ont été entamés par l'ancienne majorité et qui sont remis sur le métier pour la seule raison des promesses faites dans le cadre des programmes électoraux.

En ce qui concerne les diverses positions du budget, nous tenons à faire les remarques suivantes :

RECETTES ORDINAIRES

- 1) 2/612/ 708212/99007 Loyers de bâtiments (Logements pour Jeunes – Site Weirig Mondercange)

Nous constatons qu'une recette à hauteur de 12.000.-€ est inscrite dans les recettes ordinaires pour la location des appartements sur le site Weirig. Par conséquent, nous demandons à partir de quand ces appartements sont mis en location et ceci sous quelle forme. De plus, nous souhaitons savoir si une réunion d'information aura lieu et d'après quels critères ces habitations seront mises en location.

DEPENSES ORDINAIRES

- 2) 3/113/643400/99001 Jetons de présence aux commissions consultatives

Lors de la séance du conseil communal du 1^{er} décembre 2017, la majorité n'a pas manqué à augmenter les jetons de présence des présidents et secrétaires des commissions consultatives. Nous constatons dès à présent que l'article budgétaire est augmenté à hauteur de 20.000.-€ Le parti socialiste tient à réitérer sa demande d'ores et déjà formulée à savoir notamment si les jetons de présence des membres ne devraient pas non plus être adaptés alors que les écarts entre présidents, secrétaires et membres sont doublés et par conséquent discriminatoires. Nous sommes d'avis qu'il est fort probable que les membres motivés, tous partis politiques confondus, participant aux réunions et activités des commissions dans l'intérêt de notre commune risquent peut-être de perdre une part de leur motivation et engagement. Il se peut également que le travail reste à la charge exclusive des membres rémunérés au double des autres. Il nous importe que les montants des jetons de présences soient remis en question et adaptés plus équitablement. Pour la fixation des montants, nous recommandons au Collège échevinal de s'orienter à ceux appliqués dans nos communes limitrophes.

- 3) 3/241/612200/99001 Entretien et réparation des bâtiments – Crèches « Wibbelde wapp » & « Himmelsdeiercher »

Un montant de 20.000.-€ est prévu pour l'entretien et la réparation d'un bâtiment communal se situant rue de l'église à Mondercange. Nous souhaitons connaître les travaux qui seront réalisés au courant de cette année et demandons des précisions quant à ces réfections.

- 4) 3/630/648211 S Achat d'eau auprès du syndicat d'eau SES

Cet article budgétaire prévoit une augmentation du prix d'achat de l'eau auprès du syndicat SES. En effet, l'augmentation pour un m³ est de 0,20.-€ HTVA. L'article budgétaire prévoit le montant de 580.000.-€ pour l'année 2018. Est-ce qu'il y aura par conséquent une augmentation de la taxe d'eau étant donné que le prix d'achat augmente considérablement ? Est-ce que le prix sera augmenté pour chacune des trois catégories (secteur ménages / secteur

industriel / secteur agricole) tel qu'il est prévu par la directive européenne et ceci selon le principe du prix coûtant?

5) 3/822/648120/99002 P Subvention au TCCM pour la location de terrains de tennis

L'article budgétaire prévoit un subside de 4.555.-€ au profit du TCCM. Est-ce que cette association présente toujours des demandes en obtention de subsides communaux? Est-ce que ce club a encore des joueurs actifs? Est-ce que ce club reçoit des subsides pour sportifs méritants? D'après nos informations aucune demande de subside n'a été faite depuis au moins deux ans.

6) 3/831/648110/99001 P Subvention à l'association « Kultur beim Nèssert asbl »

Depuis le 11 mai 2012 une convention existe avec l'association sans but lucratif Kultur beim Nèssert. La commune s'est engagée à verser un subside de 120.000.-€ par an. Nous constatons que l'article budgétaire ne prévoit plus qu'un subside de 60.000.-€ Est-ce que la réduction a eu lieu de commun accord avec les administrateurs respectivement les membres de cette asbl? Est-ce que les membres sont au courant de cette situation qui va avoir un impact incisif sur la situation financière de cette asbl? Est-ce que cette mesure a été prise à l'initiative seule du collège échevinal? La décision est-elle bien réfléchie et non prématurée alors qu'il faut considérer que l'association est l'employeur d'une salariée, et qu'elle a pris d'ores et déjà des engagements pour la saison à venir et que sa situation financière n'a comme unique ressource que les moyens accordés par la commune?

7) 3/839/648120 P Esch2022 – Subvention à la candidature de « capitale Européenne de la Culture en 2022 au Luxembourg »

Un montant de 5.000.-€ est prévu pour l'année 2018 comme première tranche de la subvention à la candidature de Esch2022. Le parti socialiste demande au Collège échevinal de bien vouloir faire connaître au conseil communal ainsi qu'à nos citoyens sa position à ce sujet. Des engagements avaient d'ores et déjà été prévus pour les cinq années à venir, de sorte que le parti socialiste est d'avis que le montant inscrit au budget pour l'année 2018 ne sera pas suffisant en vue des préparatifs à réaliser pour l'année 2022.

8) 3/860/615241/99001 Frais de fêtes publiques

Cet article budgétaire est diminué de 100.000.-€ à 75.000.-€ Est-ce que ceci signifie que moins de fêtes seront organisées pour les citoyens de notre commune? Quels événements ne seront plus réalisés? Pourquoi cette initiative est prévue pour l'année 2018?

RECETTES EXTRAORDINAIRES

9) 1/320/169280/99001 Remboursement de la quote-part de la commune de Reckange/Mess aux frais d'acquisition de matériel pour le service incendie

Cet article budgétaire est basé sur une convention conclue avec la commune de Reckange/Mess et le corps d'incendie et de secours Mondercange Reckange/Mess en 2016. Cette convention prévoit qu'une répartition en fonction des habitants est prévue pour le remboursement des frais engagés pour les sapeurs-pompiers. Cependant cet article augmente considérablement par rapport à l'année précédente. Le libellé de cet article précise qu'il s'agit des remboursements des articles 4/320/222200/99001 (Acquisition de matériel) & 4/320/223300/18026 (Acquisition d'un camion pour les besoins des Sapeurs-pompiers des Commune de Mondercange et Reckange/Mess). Cependant il résulte du budget de la commune de Reckange/Mess qu'aucun article budgétaire n'est prévu ni pour l'acquisition d'un tel camion, ni pour le remboursement de leur quote-part pour l'acquisition d'un tel camion.

Les conseillers du LSAP souhaitent connaître si un arrangement entre les deux communes concernées a eu lieu ? Dans le cadre d'une convention conclue entre deux communes chacune des communes est tenue de respecter les conditions de cette convention et aucune des parties ne peut faire cavalier seul et ceci dans l'unique intention de s'acquitter de ses promesses électorales.

Vu l'ampleur de l'enjeu et le risque éminemment haut que notre commune reste à elle seule sur les frais, les conseillers du LSAP souhaitent savoir s'il existe une prise de position de la commune de Reckange/Mess.

Nous sommes d'avis qu'il est fort probable que le Ministère de l'intérieur risque de ne pas accepter cet article budgétaire, alors que la recette inscrite revêt un caractère virtuel et n'est pas contrebalancée par le budget de la commune de Reckange/Mess.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

10) 4/120/211000/18028 Elaboration d'un concept pour Hot Spot Mondercange

Les conseillers du LSAP souhaitent savoir si ce HOT SPOT sera installé sur tout le territoire de la commune de Mondercange ? Le Collège échevinal peut-il nous renseigner si ce projet est entamé dans le cadre de l'initiative prise par le syndicat PRO-SUD ou s'il est réalisé en propre régie par la commune de Mondercange ? Est-ce que le Collège échevinal est d'avis que ce projet est d'une réelle utilité pour la commune de Mondercange, sachant qu'une large majorité des citoyens disposent du réseau 3G respectivement 4G – qui d'après nos expériences personnelles - sont beaucoup plus performants que les réseaux coûteux HOT SPOT ?

11) 4/120/222100/99001 Acquisition de défibrillateurs pour les bâtiments communaux

Les conseillers du LSAP demandent à connaître les lieux exacts de mise en place des défibrillateurs. Combien de défibrillateurs seront mis en place et de quel type de défibrillateurs s'agit-il ? Est-ce qu'il sera tenu compte du fait que ces appareils ne pourront rendre efficacement leurs services que s'ils sont accessibles à toute heure et à toute personne.

12) 4/120/223800 Autres installations

Lors de la présentation du budget en date du 5 janvier 2018, Monsieur le Bourgmestre avait affirmé que dans chaque localité de notre commune un E-REIDER serait installé. Or, force est

de constater qu'il n'y a pas de crédits prévus au budget pour faire face à une telle dépense. Les conseillers du LSAP demandent si le collège échevinal n'entend plus poursuivre ce projet ?

13) 4/130/211000/99007 Frais d'études de faisabilité pour futurs projets

Les conseillers socialistes demandent de plus amples renseignements concernant ces « futurs projets » ? Il s'agit de quels projets exactement ? Et sur quels terrains ces études seront-elles réalisées ?

14) 4/220/221311/18017 Aménagement des zones « On hold » au Centre « A BOSSELESCH »

Est-ce que le Collège échevinal peut nous donner des renseignements quant à ces zones « on hold » au Centre « A BOSSELESCH » ? De quels endroits s'agit-il exactement ? Qu'est-ce que le Collège échevinal entend exactement pas ces zones ? Combien de zones seront mises en place ? Pourquoi est-ce que ces aménagements seront réalisés ? Est-ce que le Collège échevinal dispose d'un devis pour la réalisation de ces travaux ? Qui est en charge pour réaliser ces travaux ?

15) 4/441/211000/18015 Elaboration d'un concept de mobilité aux centres de Mondercange et de Pontpierre

Est-ce que le Collège échevinal dispose d'un devis pour un tel concept de mobilité ? Qui sera en charge de la réalisation de ce concept ? Pourquoi ce concept sera-t-il limité à deux localités de notre territoire ? Les citoyens des localités de Bergem et de Foetz sont confrontés aux mêmes problèmes de mobilités que ceux des localités de Mondercange et de Pontpierre. Ne serait-il pas plus logique d'élaborer un concept pour tout le territoire de notre commune ou même d'élaborer un concept en collaboration avec nos communes limitrophes ?

16) 4/621/221313/14004 Aménagement des alentours du site de l'ancienne ferme « Weirig » à Mondercange

Le descriptif de cet article ne prévoit pas les dépenses au compte pour l'année 2016.

17) 4/624/222100/18029 Installation d'un panneau d'indication de limitation de vitesse

Le Collège échevinal peut-il nous informer de l'endroit de la mise en place de ce panneau de limitation de vitesse ?

18) Différents articles : Frais d'études

Les études se sommant à 990.000.- € semblent le cheval de bataille de la majorité. Est comprise dans cette enveloppe un montant de 200.000.- € pour étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle maison relais au centre de Mondercange. Il faut savoir que ce projet fait double emploi avec une initiative prise par l'ancien Collège échevinal dans le cadre de projections de l'évolution de population nécessaires à cerner les besoins en infrastructures scolaires et maison relais à l'horizon de 2030. A considérer également le concours

d'architectes lancé au sujet d'une nouvelle maison relais pour 300 places d'encadrement avec hall sportif intégré et cuisine de production pour 800 repas (la proclamation du résultat a eu lieu le 3 juillet 2017, le jury était composé non seulement d'experts du Ministère et d'hommes de l'art, mais également d'enseignants, de représentants de la Maison Relais et de mandataires politiques des différents partis.

Il faut tenir compte par ailleurs que le site initialement retenu est déjà branché aux réseaux, que la nouvelle aire de stationnement y est directement adjacente et que l'accès aux bus est aménagé.

On ne peut donc qualifier le fait de rebrousser chemin pour repartir à zéro autrement que du gaspillage irresponsable.

19) 4/320/223220/18026 Acquisition d'un fourgon d'incendie pour les besoins des sapeurs-pompiers

Le budget consacré au corps des sapeurs-pompiers de Mondercange – Reckange/Mess se totalise à 432.000.-€ L'acquisition d'un fourgon d'incendie est évaluée à 375.000.-€ Il n'est pas inutile de savoir dans ce contexte que la réforme des services d'incendie et de sauvetage à l'échelle nationale est imminente, réforme qui entraînera le transfert dans la propriété de l'Etat de l'infrastructure intégrale et de l'équipement complet contre paiement de l'euro symbolique (lors de la dernière assemblée générale des sapeurs-pompiers, un représentant du Ministère a fait entendre qu'il est prévu qu'après ladite réforme l'Etat procède à l'acquisition de nouveau matériel et que la mise à disposition d'un nouveau camion pour le corps de Mondercange – Reckange/Mess figure parmi les priorités).

Selon les dispositions de la convention de collaboration signée entre les communes de Mondercange et Reckange/Mess, les décisions relatives aux nouvelles acquisitions doivent être prises d'un commun accord et les frais sont à répartir par tranches de 74,16% pour le compte de Mondercange et 25,84 pour le compte de Reckange/Mess.

Les conseillers du LSAP aimeraient savoir si le projet poursuivi par le Collège échevinal trouve l'agrément des édiles de Reckange/Mess et si la dépense de 111.628,80.-€ figure au budget de la commune partenaire.

20) 4/625 Parcs

Il est prévu au budget pour l'année 2018 une dépense à hauteur de 200.000.-€ pour l'aménagement paysager du parc Molter à Mondercange avec réalisation d'un abri et d'un local sanitaire.

Les conseillers socialistes souhaitent connaître l'emplacement de cet abri et du local sanitaire. Est-ce que le Collège échevinal peut nous fournir des renseignements quant aux frais subséquents de ce local sanitaire, alors qu'il doit être nettoyé et entretenu quotidiennement. Est-ce qu'il est prévu que le personnel communal sera en charge de ces travaux supplémentaires ? Sinon est-ce qu'un contrat de maintenance sera conclu avec une entreprise de nettoyage ? Est-ce que le local sanitaire sera ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ?

N'y a-t-il pas le risque d'usages abusifs pour cette structure ?

Les conseillers du LSAP souhaitent également demander si le projet artistique sur le mur en béton le long des maisons 1 à 10 rue Kaazebach sera réalisé par l'artiste SUMO, tel qu'il a été

convenu avec les propriétaires des maisons concernées ? Il faut savoir que presque tous les habitants de ces maisons ont manifesté leur enthousiasme pour ce projet et donné leur accord par écrit.

21) 4/650/221311/18016 – Remise en état de l’ancien Foyer am Duerf à Mondercange

Nous voudrions savoir si les travaux de réaménagement visent le bâtiment « am Gängkelchen » ou s’il s’agit du bâtiment bleu près de la Duerfplaz ?

Il faudrait en tout état de cause expliquer dans quelle mesure il est encore fait usage de la dépendance « am Gängkelchen » et donner la justification du crédit important de 75.000.-€

22) 4/821 Terrains de sports

Le réagencement des crédits inscrits à la rubrique 4/821 suscite la question si les nouvelles mesures ont été discutées avec les responsables du F.C. Mondercange. Il est étonnant de constater que les doléances jugées encore prioritaires par le club il y a peu de temps ont perdu leur importance. Le problème d’exposer les spectateurs du terrain 2 aux intempéries, n’existe-t-il plus ? Le crédit de 75.000.-€ pour l’élaboration d’un concept (encore des études ?) pour futures infrastructures sportives à Mondercange se rapporte-t-il à l’aménagement du terrain 3 ?

23) 4/836/238120/99001 P Subside extraordinaire à l’Harmonie municipale de Mondercange dans le cadre de la réfection de la façade

Le Collège échevinal envisage d’accorder un subside extraordinaire de 75.000.-€ à l’Harmonie municipale de Mondercange pour faire procéder à des travaux sur la propriété privée de cette association. Sur quels critères est-ce qu’il se base pour offrir une libéralité de cette envergure ? Est-ce qu’il entend à l’avenir traiter toutes les associations locales avec la même générosité ? Est-ce que la prise en charge par la commune de la dépense que doit essuyer l’association ne devrait pas plutôt être examinée lors de la fixation du subside ordinaire, ceci par égard au traitement équitable de toutes les associations ?

24) 4/932/223210/18028 Acquisition d’un nouveau bus scolaire

En dehors des frais proprement dits pour l’acquisition du bus, est-ce que le Collège échevinal peut fournir une estimation des coûts d’entretien consécutifs (assurance / carburant / pneus /etc.) et de salaires du respectivement des chauffeur(s) ? L’article 3/932/621000 prévoit la somme de 27.750.-€ pour la rémunération des salariés à tâche manuelle – est-ce qu’il s’agit du salaire d’une ou de plusieurs personnes ? Est-ce que le Collège échevinal peut nous donner des renseignements concernant le respectivement les chauffeurs de bus ? Est-ce qu’il s’agit de personnes à engager ou est-ce qu’il s’agit de salariés du personnel communal ? Est-ce que des mesures spéciales (examens médicaux / aptitudes physiques / etc.) doivent être respectées par les chauffeurs conduisant des enfants mineurs ?

Est-ce qu’il peut renseigner sur la partie de l’itinéraire du transport scolaire (Mondercange, Bergem, Pontpierre) qu’il est prévu de faire desservir par le bus communal ?

Est-ce que du fait de l’acquisition d’un bus scolaire les horaires scolaires seront également changés ? Est-ce que cela ne causera pas des mécontentements des parents qui sont habitués aux horaires actuellement en vigueur ? Est-ce qu’il est prévu de faire une consultation à ce sujet auprès des parents concernés, du personnel enseignant, respectivement du personnel de la maison relais ?

25) Divers

- a) L'amélioration ou l'extension du réseau des pistes cyclables n'est pas prise en considération dans le budget.
Le Collège échevinal, n'est-il pas d'avis qu'après la réouverture de la liaison avec Esch-Lallange, le moment est venu pour entamer des pourparlers avec l'initiative « Vël'OK », à laquelle adhèrent les communes d'Esch/Alzette, Bettembourg, Differdange, Dudelange, Sanem et Schiffflange ?
- b) Il n'y a aucune mesure pour la mobilité électrique dans ce budget. Le Collège échevinal, n'est-il pas d'avis qu'il faut continuer à doter le parc automobile de véhicules électriques ?
- c) Les conseillers du LSAP entendent préciser qu'il n'y a pas de mesures financières pour pouvoir relier les pistes cyclables entre elles et surtout entre toutes les localités de la commune de Mondrange, voire avec nos communes voisines. Est-ce que la mobilité douce sera une priorité du Collège échevinal pour les années à venir ?
- d) Nous constatons que l'effectif du personnel sera augmenté de 62 à 65. Est-ce que le Collège échevinal peut nous fournir des renseignements quant à cette augmentation de personnel, alors qu'au courant la période législative précédente, les parties formant actuellement la majorité se sont souvent exprimées contre l'engagement de personnel supplémentaire. Par conséquent, nous aimerions connaître les arguments qui peuvent servir aux partis majoritaires pour expliquer un tel revirement ? Encore est-il que le volume de travail à charge du personnel communal nous semble plutôt régressif puisque presque toutes les dépenses extraordinaires se rapportent à des études, donc à des prestations de service à exécuter par des acteurs externes. Aussi étions-nous d'avis à la fin de notre mandat que les effectifs communaux ont atteint un seuil qu'il ne s'agit plus de réviser vers le haut.
- e) Les conseillers du LSAP constatent qu'il n'y a pas d'article budgétaire prévu pour un aménagement de la décharge situé sur le CR106. Le Bourgmestre a cependant affirmé lors d'un article de presse qu'il pourrait y avoir un parc photovoltaïque. Qu'en est-il de ce projet ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste

Danielle BECKER-BAUER

Marc BIEVER

Marc FANCELLI

Christine SCHWEICH

John VAN RIJSWIJCK